

2. LES OUTILS DE SANTE PUBLIQUE

La politique nutritionnelle de la France doit pouvoir s'appuyer sur deux outils fondamentaux : d'une part des " Apports Nutritionnels Conseillés " régulièrement mis à jour, d'autre part un Guide national de l'alimentation.

2.1. Des Apports Nutritionnels Conseillés régulièrement actualisés

La surveillance des l'état nutritionnel de la population générale et des groupes à risque repose sur la comparaison entre les données recueillies dans les enquêtes et des références validées.

Les références traditionnellement utilisées en France figurent dans l'ouvrage "Apports nutritionnels conseillés pour la population française ", élaboré sous l'égide du CNERNA, dont la dernière édition date de 1992. La prochaine édition, entièrement refondue par une équipe nouvelle, devrait paraître prochainement.

Eu égard à l'importance de cet outil, il importe que son élaboration repose sur une méthode rigoureuse associant :

- l'implication d'un grand nombre de spécialistes des différents domaines de la nutrition, de façon à permettre le plus souvent possible l'obtention d'un consensus reposant sur des données scientifiques actualisées,
- l'explicitation des bases scientifiques sur lesquelles reposent les valeurs proposées, pour que chacun puisse évaluer la solidité de ces bases,
- la validation de l'ensemble des méthodes et des valeurs par les instances officielles, (CSHPPF et CEDAP) de façon à ce que les valeurs et recommandations puissent constituer une base officielle, traduisant un large consensus de la communauté des nutritionnistes de France.

Le suivi permanent de la validité de ces références, ainsi que la publication régulière d'une édition actualisée des "Apports Nutritionnels Conseillés pour la population française " sont également indispensables.

Enfin, il convient de favoriser la diffusion et l'utilisation de ces références par des moyens adaptés aux modalités de travail et d'échanges actuels (CD-ROM, internet).

2.2. Un guide alimentaire national largement diffusé

Il serait souhaitable d'élaborer un guide alimentaire national, afin de traduire en termes d'aliments les recommandations établies en termes de nutriments (apports nutritionnels conseillés) et les objectifs nutritionnels prioritaires du Programme National Nutrition-Santé.

Un tel guide est en effet indispensable à la diffusion de messages validés, cohérents, et actualisés auprès de l'ensemble des acteurs concernés et de la population. Il doit constituer une approche pragmatique pour atteindre les objectifs prioritaires retenus.

Ce document proposera un mode d'alimentation intégré basé sur les choix d'aliments et de comportements permettant à chaque individu de satisfaire les apports nutritionnels conseillés et, au niveau de la collectivité, d'atteindre les objectifs nutritionnels prioritaires de santé publique retenus. Il devra bien entendu être pratique, aisément compréhensible et prendre en considération les aspects culturels et les habitudes alimentaires spontanées de la population.

La réflexion à mener à propos de la diffusion de cet outil est aussi importante que celle qui doit présider à son élaboration. Il s'agit en effet d'une dimension essentielle mais encore trop souvent négligée dans les politiques de santé publique.

Différentes formes de diffusion complémentaires paraissent nécessaires à envisager :

- édition complète, destinée principalement aux professionnels de santé, aux acteurs de santé publique, aux relais de la politique nutritionnelle sur le terrain,
- résumé simple et concis, reprenant les messages essentiels sous une forme particulièrement lisible et accessible à tous, destiné à une très large diffusion auprès de la population.

Par ailleurs, si l'outil papier garde aujourd'hui encore tout son intérêt, une diffusion via internet apparaît également indispensable, sur un site reconnu comme référent par l'ensemble des acteurs.

Enfin une démarche d'information de grande ampleur ne peut être réellement efficace sans l'existence de relais qui puissent amplifier et améliorer la diffusion des messages, tout en garantissant la bonne couverture du territoire.

Dans le contexte actuel qui donne aux régions des missions de plus en plus nombreuses dans le champ de la santé, il semble indispensable de mettre en place, à leur niveau, des relais forts de ce programme national nutrition-santé. Ceci pourrait par exemple se concrétiser par la mise en place de centres-ressources régionaux en nutrition, qui puissent à leur tour jouer un rôle de relais vers les acteurs de terrain, qu'ils sont mieux à même de connaître de par leur plus grande proximité. Ces centres ressources seront si possible mis en place au sein de structures régionales de santé publique déjà existantes, afin d'éviter la multiplication de structures spécialisées, mais devront être dotés de moyens suffisants pour remplir cette mission.

En complément de la réalisation et la diffusion de ce premier guide national, et surtout après évaluation rigoureuse du processus de cette action et de son impact, des guides complémentaires *pourront* être élaborés pour des groupes cibles à haut risque de problèmes de type nutritionnel (femmes enceintes, adolescents, sujets âgés...) pour atteindre les objectifs spécifiques